



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

DPATE

Le Recteur de la Région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps Interministériel des attachés d'administration de l'état ;

Considérant l'avis de la commission d'expert du mardi 2 juin 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'État, au titre de l'année 2026, les attachés d'administration de l'État dont les noms suivent :

RANG	NOM – PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	SALIME Soihili	Clg Agnès BARDURY

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Guyane, le vendredi 05 Juin 2026
Le secrétaire général adjoint
Directeur des Relations et des Ressources Humaines


Julien CAZENEUVE